

## En bref

### PAIE

#### Plafond de la sécurité sociale 2019

Un arrêté du 11 décembre 2018 fixe le plafond mensuel de la sécurité sociale, pour l'exercice 2019, à 3377 €, contre 3311 € en 2018. L'arrêté fixe également la valeur journalière du plafond à 186 € en 2019, contre 182 € en 2018. Le plafond annuel de la sécurité sociale passe ainsi de 39 732 € en 2018 à 40 524 € en 2019. Ces nouveaux plafonds s'appliquent aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Smic et Minimum garanti au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le décret n° 2018-1173 du 19 décembre 2018, publié au Journal Officiel du 20 décembre 2018, porte revalorisation du SMIC horaire et du minimum garanti au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

• **Smic horaire** : le décret porte à 10,03 € bruts le taux horaire du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit un brut mensuel de 1521,22 € pour 35 heures hebdomadaires.

• **Minimum garanti** : le minimum garanti est la valeur de référence pour le calcul d'avantages sociaux et d'indemnités. L'avenant n°95 à la convention collective de travail concernant les exploitations agricoles et les sociétés coopératives

d'utilisation de matériel agricole de Vaucluse fait référence au minimum garanti pour la détermination de la valeur de l'indemnité de panier.

Le minimum garanti est porté à 3,62 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Cotisation d'assurance maladie : modulation du taux en fonction de la rémunération

L'article 8 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoit la modulation de la cotisation d'assurance maladie en fonction de la rémunération du salarié.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux de la cotisation patronale d'assurance maladie est de 7,00% pour les salariés dont l'employeur entre dans le champ d'application de la réduction générale des cotisations et contributions patronales et qui ont une rémunération inférieure ou égale à 2,5 fois le Smic. Le taux de la cotisation reste fixé à 13,00% (taux 2018) pour les autres salariés.

Pour en savoir plus, contacter **Emmanuelle Robichon et Alexis Lefebvre, service juridique social de la FDSEA 84**, tél. : 04 90 84 32 56, [emmanuelle.robichon@fdsea84.fr](mailto:emmanuelle.robichon@fdsea84.fr)



### HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE

# Plusieurs scénarios possibles



L'avant dernier Copil, Comité de pilotage du projet territorial 'Hauts de Provence Rhodanienne', s'est déroulé le 18 décembre dernier, en préfecture de Vaucluse.

**Comment répondre à la demande en eau du territoire ? Différents aménagements d'hydraulique agricole ont été présentés, le 18 décembre dernier, à la préfecture de Vaucluse, lors d'un comité de pilotage dans le cadre du projet territorial 'Hauts de Provence Rhodanienne'.**

Le préfet de Vaucluse a ouvert la réunion, en soulignant l'intérêt des études menées sur un bassin versant, cohérent géographiquement, mais complexe d'un point de vue administratif, puisqu'il concerne deux régions, deux départements et 81 communes. Le projet répond au double enjeu de l'atteinte du bon état des cours d'eau et de l'adaptation au changement climatique. Il intègre les Plans de gestion de la ressource en eau des trois affluents du Rhône, Lez, Aygues et Ouvèze. Il prévoit également un développement de l'irrigation sur des cultures, malmenées par la hausse estivale des températures. Bénédicte Martin, présidente de la commission 'agriculture' du Conseil régional, estime que le schéma d'hydraulique agricole, qui ressortira des études, aura une dimension proche du projet engagé il y a plus

de 30 ans dans le secteur Luberon, et que l'étude à venir sur la gouvernance du projet doit être à la hauteur de cet enjeu. Christian Mounier, vice-président du Conseil départemental de Vaucluse et président de la commission 'agriculture-eau-environnement', a confirmé l'engagement du Département dans le projet. Didier Blanc, conseiller régional, a rappelé l'engagement de la Région Auvergne-Rhône Alpes dans les projets agricoles, en particulier les projets d'hydraulique agricole. Enfin, André Bernard, président de la Chambre d'agriculture de Vaucluse, a souligné la nécessité d'accélérer le processus et de passer des études à la phase de réalisation des aménagements.

Les agents de la Chambre d'agriculture ont pu remettre aux participants les rapports concernant l'état des lieux agricoles, ainsi que l'état initial hydraulique, et présenter le travail en cours sur l'évaluation des besoins en eau agricoles et non agricoles.

#### Quatre scénarios identifiés.

Le bureau d'études BRLi, retenu pour la réalisation de l'étude hydraulique, a quant à lui présenté les différents aménagements techniquement possibles, sous forme

de quatre scénarios mobilisant les ressources locales : Lez, Aygues Ouvèze et nappe Miocène, sans oublier les ressources de transfert du Rhône et de la Durance dans des proportions variables. Chaque scénario a fait l'objet d'un chiffrage de l'investissement total et par hectare, et du tarif du m<sup>3</sup> d'eau en phase de fonctionnement. Une analyse des différents scénarios est effectuée pour identifier pour chacun les bénéfices et les coûts, pour la collectivité et le monde agricole.

Le prochain, et dernier, comité de pilotage aura lieu au cours du printemps 2019. Il devra valider les études techniques, retenir le ou les scénarios d'aménagement les mieux adaptés au territoire, et s'accorder sur les conditions de mise en œuvre de la gouvernance appropriée à la poursuite opérationnelle des travaux. D'ici là, des réunions de présentation et d'échange autour des scénarios seront organisées par la Chambre d'agriculture sur le terrain. Comme l'a souligné la DDT de Vaucluse, les prochains mois seront décisifs. « Si on travaille ensemble, vite et bien, le projet sera vite et bien fait » a conclu le préfet.

MANON DUBLET, PÔLE 'TERRITOIRES EAU ENVIRONNEMENT', CHAMBRE D'AGRICULTURE DE VAUCLUSE

## Vient de paraître

### ENTREPRISE

#### Le droit du travail en 350 questions

Salariés, vous vous interrogez sur des points précis de la réglementation du travail : contrat, horaires, rémunération, congés, absences, démission... Employeurs, managers ou responsables RH, vous souhaitez sécuriser vos pratiques



de gestion du personnel : vous devez connaître les fondamentaux du droit social, appliquer les derniers textes en vigueur et intégrer la jurisprudence la plus récente. Rédigé sous forme de questions-réponses, 100% à jour et opérationnel, ce guide pratique vous permettra de maîtriser l'essentiel du droit du travail.

Édition Gereso, 408 pages, 27 €.



De la sécurité à la performance

La Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement sur mesure pour le démarrage à l'utilisation de **Mes P@rcelles**, sa plate-forme de **services numériques** leader de la **traçabilité**.

A travers la présentation des **dernières nouveautés**, et dans le cadre des **nouvelles offres individuelles ou collectives** (groupements de producteurs...), mettez en place **l'outil de pilotage de vos cultures adapté à votre démarche de certification**

### Prochaine Formation

**Le Jeudi 28 Février 2019**

de 8h30 à 17h30 à la Chambre d'Agriculture - Avignon

#### Programme :

- > Découverte des modules Mes P@rcelles
- > Prise en main des outils cartographiques et de leurs fonctionnalités : création et mise à jour du parcellaire de l'exploitation
- > Pour les exploitations concernées : préparation et anticipation du dossier PAC 2019 ; préparation du dossier comme outil de suivi de votre certification
- > Utilisation du module Phyto, catalogue des produits du marché mis à jour chaque semaine : recherches de produits, informations, tests de mélange
- > Utilisation du module Interventions pour enregistrer ses pratiques culturales de la préparation des sols à la récolte (phytosanitaires, fertilisation...), éditer ses documents réglementaires (registre phytosanitaire ...) et techniques (fiches de suivi parcellaire ...)

#### Frais pédagogiques :

- > Ressortissants VIVEA : Pris en charge
- > Programme complet, tarif Autre Public et conditions générales envoyées sur demande

#### Contact :

**Sylvain DALONIS**

Tél : 04 90 23 65 54 - Mobile : 06 28 09 62 14 - Mail : [mesparcelles@vaucluse.chambagri.fr](mailto:mesparcelles@vaucluse.chambagri.fr)

#### Format de session :

- > Formation sur 1 journée
- > Travail sur le dossier de votre exploitation



#### SES ATOUTS



Adaptation permanente de l'outil aux cultures méditerranéennes

[www.paca.mesparcelles.fr](http://www.paca.mesparcelles.fr)

#### Simplicité

Solution 100% web - pas d'installation logicielle. Mises à jour automatiques et régulières. Transfert des données : Telepac, informatique embarquée, agriculture de précision...

#### Sécurité

Sauvegarde sur serveurs sécurisés - confidentialité garantie. Catalogue des produits homologués mis à jour chaque semaine. Fiche produits phyto. Alertes sur l'utilisation des produits (doses, mélanges, DAR...).

#### Proximité

Support utilisateurs direct (assistance téléphonique, prise en main à distance). Rendez-vous collectifs réguliers (techniques ou formation). Appui technique pour déclaration PAC. Newsletter nouveautés.

#### Performance

Gestion en temps réel des stocks d'intrants disponibles et en terre. Suivi des coûts de production. Calcul des marges.

#### Touch Mobilité

Saisie des interventions sur smartphone et tablette. Accès à la base phyto, test de mélange.



Contact : Sylvain Dalonis - 06 28 09 62 14 - [sylvain.dalonis@vaucluse.chambagri.fr](mailto:sylvain.dalonis@vaucluse.chambagri.fr)